

**Numéro d'appel d'offres : 23-58112**

**Mise à niveau du panneau de contrôle d'incendie et de gaz de Cogen**

**1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC) :**

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités satisfaisant aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans l'avis, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

**2. Définition des besoins :**

Le Conseil national de recherches Canada doit mettre à niveau le système de commande d'incendie et de gaz de sa turbine à gaz SGT-100 existante et l'intégrer au système de commande de cogénération en même temps qu'ils sont mis à jour.

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) possède et exploite un générateur à turbine à gaz (GTG) européen Typhoon-Intro d'une puissance nominale de 4,0 MWé situé à Ottawa, en Ontario. Le GTG a été installé comme modèle « intro » en 1993 et a attribué un contrat à Siemens Énergie Canada pour la mise à jour du système de commande de cogénération.

La mise à niveau comporte quatre (4) éléments :

1. Mise à niveau du système de commande du contrôleur programmable (Allen Bradley Contrologix)
2. Mise à niveau de la vanne de carburant intégrée
2. Mise à niveau du système d'actionneur électrique à aube directrice variable
3. Garantie
  - Garantie d'un an sur les pièces et la main-d'œuvre
  - Siemens doit répondre à un appel et se rendre sur place avec du personnel qualifié et les outils appropriés dans un délai de 48 heures.

**Mise à niveau et intégration des panneaux de commande d'incendie et de gaz :**

La mise à niveau des panneaux de commande d'incendie et de gaz était initialement considérée comme un travail pouvant être effectué avant la mise à niveau du système de

commande de cogénération et intégré dans les nouveaux panneaux de commande de cogénération. Cette solution s'est avérée compliquée et insatisfaisante sur le plan opérationnel : risque global du projet, constructibilité, coordination de deux entrepreneurs dans un même espace, mise en service, certification CSA et garantie des deux systèmes. Par conséquent, le CNRC cherche maintenant à intégrer le panneau de commande d'incendie et de gaz directement dans les panneaux de commande de cogénération de Siemens à l'usine. Cela permettra de réduire les risques liés aux problèmes d'intégration et, en fin de compte, d'améliorer le fonctionnement, car le système de commande de cogénération et le panneau de commande d'incendie seront contrôlés à partir de la même interface personne-machine.

### **3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales) :**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est capable de fournir, d'installer et de prendre en charge les exigences minimales suivantes du projet :

- Contrôleur d'incendie et de gaz et matériel d'entrée/sortie associé
- Programmation du nouveau système de commande d'incendie et de gaz
- Modifications et intégration du système de commande de cogénération
- Mise à jour des dispositifs de terrain et du câblage requis pour former un nouveau système d'incendie et de gaz conforme aux normes actuelles
- Certification des panneaux (reconnue par l'ESA)
- Installation, mise en service et certification (ESA) des deux systèmes
- Habilitation de sécurité au niveau de la vérification d'organisation désignée (VOD)

Le travail doit être effectué par le fabricant de l'équipement d'origine pour des raisons d'interopérabilité, de compatibilité globale et de responsabilité opérationnelle.

L'énoncé des capacités doit démontrer comment le fournisseur peut répondre à l'étendue des travaux ci-dessus.

### **4. La présente mesure d'achat est assujettie à l'accord commercial suivant :**

Ce marché est assujetti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP);
- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne;
- Organisation mondiale du commerce – Accord sur les marchés publics (OMC-AMP);
- Accord de libre-échange Canada–Honduras;
- Accord de libre-échange Canada–Corée;
- Accord de libre-échange Canada–Panama;

- Accord de libre-échange Canada-Pérou;

#### **5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance :**

- Siemens Énergie Canada est le fabricant de l'équipement d'origine.
- Intégration du système de commande d'incendie et de gaz dans le système de commande de cogénération de Siemens afin de fournir une interface personne-machine pour un point de contrôle opérationnel.
- Siemens étant le fabricant de l'équipement d'origine est le seul fournisseur qui peut réduire les risques d'intégration en fournissant un point de responsabilité pour la construction, la mise en service, l'inspection et la garantie.

#### **6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État (RME) est invoquée pour cet approvisionnement, conformément à la sous-section 6 (d) - une seule personne/entreprise est en mesure d'exécuter le travail.

Siemens Energy Canada est le seul distributeur autorisé à fournir, installer et entretenir le système de contrôle Siemens Cogen.

#### **7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité :**

si les biens ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et

qu'il n'existe pas d'alternative ou de substitut raisonnable pour l'un ou l'autre de ces biens ou services pour l'une des

raisons suivantes :

- pour assurer la compatibilité avec des biens existants, ou pour entretenir des biens spécialisés qui doivent être entretenus par le fabricant de ces biens ou son représentant;

pour les livraisons supplémentaires par le fournisseur d'origine de biens ou de services qui n'étaient pas inclus dans le marché initial, si un changement de fournisseur pour ces biens ou services supplémentaires :

(i) ne peut pas être effectué pour des raisons économiques ou techniques telles que les exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, logiciels, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial;

(ii) entraînerait des inconvénients importants ou une duplication substantielle des coûts pour l'entité d'approvisionnement.

**8. Période du contrat proposé ou date de livraison :**

Le CNRC s'attend à ce que les travaux sur place aient lieu à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 et se terminent avant le 31 mai 2024, y compris toutes les phases de mise en service.

**9. Coût estimatif du contrat proposé :**

344 931 \$ plus les taxes applicables

Tous les coûts sont sujets à négociation.

**10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance :**

Siemens Énergie Canada Limitée  
1577 North Service Road East  
Oakville, Ontario  
L6H 0H6

**11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités :**

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, services ou services de construction décrits dans le PAC peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource identifiée dans cet avis au plus tard à la date de clôture de cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

Quiconque souhaite contester le fournisseur pré-identifié proposé doit être en mesure de faire tout le travail et pas seulement une partie de celui-ci. Tout défi éligible doit montrer qu'ils peuvent compléter l'ensemble du package ou dépasser la portée, la qualité, le calendrier de livraison et le prix proposés pour ce contrat.

**12. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités :**

Date et heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités :  
le 26 septembre à 14 :00h HAE.

**13. Demande de renseignements et présentation des énoncés de capacités :**

Agent de négociation des contrats du CNRC : Collin Long  
Conseil national de recherches Canada  
Courriel : Collin.Long@nrc-cnrc.gc.ca